

Lancement de l'élaboration du PLUi-H – Phase Diagnostic Compte rendu de « l'atelier Experts » de restitution du diagnostic environnemental le 18 février 2016

1° Contexte, objectif de la réunion

Suite aux 2 premiers ateliers d'information et d'échanges organisés en juin 2015 autour des thèmes du paysage et de la Trame Verte et Bleue (TVB) d'une part et de l'énergie-climat et risques-santé d'autre part, cet atelier à destination des « experts » a pour objectif de :

- restituer les grandes lignes du diagnostic environnemental et en présenter les enjeux dans le PLUi-H ;
- partager la démarche PLUi-H avec les acteurs du territoire sur ces thématiques et l'enrichir avec leurs apports ;
- poursuivre le processus de participation/concertation avec ces acteurs.

2° Organismes, institutions, associations représentées

Organismes, institution, associations invitées	Présent	Absent/excusé
Université Toulouse2	X	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées (Occitanie)	X	
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	X	
Météo France	X	
Direction Départementale des Territoires 31		
Arbres et Paysages d'Audan	X	
Nature Midi Pyrénées	X	
CNRS- LISST	X	
CERCADE	X	
Plate-forme AAPRISS / IFERISS	X	
Comité départemental de randonnée pédestre 31	X	
Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SAGE)	X	
Syndicat du Bassin Hers Girou (SAGE)	X	
aua/T	X	
Direction de l'environnement / Plan Climat, Toulouse Métropole	X	
ONEMA		X
ONERA		X
ADEME		X

3° Déroulé de la réunion et présentations

3-1 Présentation de la synthèse du diagnostic environnemental (paysage, TVB, agriculture, climat, énergie, vulnérabilité) et **des principaux enjeux environnementaux du PLUi-H**, issus de l'État Initial de l'Environnement

par la Direction de l'Environnement et le Service de la Réglementation Urbaine de Toulouse Métropole

3-2 Temps d'échanges :

De manière générale, les experts présents ont souligné la qualité des éléments de diagnostic présentés et partagés les principaux enseignements. Ils ont formulé certaines observations spécifiques à chaque thème afin de compléter l'analyse :

Concernant les paysages :

- La préservation des côteaux de l'Est de l'urbanisation en ligne de crête et en fond de vallées est importante du point de vue paysager mais aussi du point de vue hydraulique. Le PLUi-H a un rôle pour maintenir l'activité agricole présente sur les côteaux qui limite l'érosion, les risques d'inondation (importance du

maillage bocager et de l'aménagement de bassins d'orage dans les zones d'expansion des crues), de retrait gonflement des argiles etc... .

- La place de l'arbre et de la haie champêtre va au-delà de la simple esthétique mais intègre aussi une dimension qualitative, une réduction des impacts du climat et de la pollution, une amélioration du cadre de vie, une meilleure agriculture... 4 livrets pédagogiques ont été édités sur ces questions, ils peuvent servir d'appui à la réflexion sur les outils dans le cadre du PLUi-H.

- Le paysage a une dimension technique et non pas seulement de décor : il est nécessaire de renforcer sa transversalité en tant qu'élément fédérateur. Ainsi, le paysage est lié à la qualité du paysage agricole (parcellaire..), à la question énergétique, au paysage nocturne, aux entrées de ville... Les formes urbaines et la question des franges sont également à aborder (lien entre les espaces vides/pleins, densification). Elles font l'objet d'un travail spécifique qui sera présenté aux élus en séminaire et intégré au règlement/zonage du PLUi-H.

- Le système hydraulique est un élément identitaire fort du paysage. Le canal latéral à la Garonne est aussi important à souligner.

- Les entrées de ville sont également un élément identitaire fort, ainsi que le patrimoine. A ce titre, le site de Matabiau représente à la fois un enjeu d'entrée de ville et de patrimoine avec le canal.

Concernant la trame verte et bleue (TVB) :

- L'inondabilité et l'érosion « acceptées » pourraient être intégrées dans la TVB. En laissant de l'espace aux cours d'eau, on préserve leur espace de mobilité (plaines inondables). Le PLUi-H pourrait identifier les fossés-mères et noues à restaurer, mettre en avant la renaturation des berges dans la TVB et aborder la problématique des gravières. Un croisement TVB/vulnérabilité est pertinent pour la prise en compte de la thématique de l'eau.

- Il manque des espaces de nature de proximité dédiés à la biodiversité ainsi qu'un accès de tous à la qualité environnementale. L'amélioration du diagnostic par quartier permettrait de lutter contre les inégalités environnementales.

- Le maintien des chemins de randonnée revêt un rôle social : il permet d'accéder à la qualité environnementale et pourrait aussi participer à la conservation des coupures d'urbanisation. La FFRP 31 propose de transmettre une note à Toulouse Métropole pour préciser ces points.

- Le diagnostic pourrait identifier plus finement encore les éléments de la TVB, notamment les petits composants tels que les mares, fossés, y compris dans les espaces agricoles.

- La question des pratiques agricoles n'est pas directement gérée par le PLUi-H mais représente un enjeu fort en terme de biodiversité.

- Le Conservatoire Botanique fait savoir que très prochainement un site internet sera dédié à l'inventaire des espèces sur le territoire.

Concernant le climat et l'énergie :

- Malgré un bon accompagnement des projets, la problématique du confort d'été demeure. Le CERCADE convie Toulouse Métropole à participer à un colloque sur cette thématique que se tient à Marseille les 13-15 Mars 2016. Il propose également de travailler avec Toulouse Métropole sur la prise en compte de ces questions dans le PLUi-H, notamment sur la phase réglementaire.

- Le traitement de l'îlot de chaleur urbain pourrait être approfondi.

- Les projets de ferme photovoltaïque (panneaux solaires) ne se révèlent pas rentables en terme d'investissement et de rendement énergétique et sont souvent éloignés des lieux de consommation. Il conviendrait de privilégier les projets urbains intégrant plus intelligemment le solaire, par exemple en autorisant dans le PLUi-H le photovoltaïque sur les toitures-terrasses en centre ville pour rapprocher la production énergétique de son utilisateur.

- Le projet de ferme photovoltaïque à Pech David suscite des interrogations notamment sur sa « déconnexion » de bâtiments existants. Le photovoltaïque devrait être privilégié sur les toitures existantes.

- La gestion des réseaux en sous-sol est à prendre en compte dans une perspective de réintroduction du végétal en ville (par exemple, problème des racines des végétaux au contact des canalisations).

Sur les vulnérabilités :

- Il est nécessaire d'avoir une réflexion autour des cours d'eau et des axes d'écoulement : le PLUi-H doit proposer une carte plus précise des fossés et de la gestion des écoulements.

- L'approche santé est l'une des plus transversale même si elle est difficile à traduire dans le PLUi-H qui est

un document d'urbanisme réglementaire. Des réflexions sont en cours sur l'intégration de cette thématique innovante. L'impact des transports et de leurs émissions en Gaz à Effet de Serre (GES) sur le climat est un enjeu prépondérant qui sera abordé dans le groupe de travail dédié à la mobilité.

Fin